

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

Portant nomination des Chefs de District et de
P.C.A.

--:--:--:--:--

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret N° 67-243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation
administrative de la République complété par le Décret N° 67-244 du 25
Août 1967 ;

Vu le Décret N° 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs
des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District notamment en
son article 36 ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoi-
re :

DECRETE

ARTICLE 1er. - Sont nommés Chefs de District et de P.C.A. les Agents dont
les noms suivent :

REGION DU KOUILOU :

- Pour le District de Madingo-Kayes : Mr. GOMA Alexandre Agent de Cul-
ture, précédemment Chef de P.C.A.
de Kakamoeka en remplacement de
Monsieur MALONGA Théodore appelé
à d'autres fonctions ;

- Pour le P.C.A. de Kakamoeka :
Mr. ALOULA Maurice, Sous-Brigadier
des Gardiens de Paix en Service à
Brazzaville en remplacement de Mr.
GOMA Alexandre nommé Chef de District
de Madingo-Kayes.

REGION DE LA BOUENZA :

- Pour le P.C.A. de Kingoué :
Mr. BONGO Anaclet-Roch, Moniteur
d'Agriculture, en Service à Liran-
ga, Région de la Likouala.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 10 Juin 1971

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI.-

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE,

Dieudonné ITOUA.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Boniface MATINGOU

P. LE MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE LA SANTE ET DU
TRAVAIL,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE,

Dieudonné ITOUA.-